

Communiqué de presse

Evry, le 26 juin 2017

Projet de SROM : la CCI Essonne entend jouer la carte des complémentarités et des spécificités territoriales



Réunis en Assemblée générale ce **lundi 26 juin 2017**, en présence du **président de la CCI Paris Ile-de-France Didier Kling** et de **Josiane Chevalier, Préfète de l'Essonne**, les élus de la CCI Essonne ont rendu leur avis sur les projets de **SROM (Schéma Régional d'Organisation des Missions)** et de **schémas sectoriels** : deux outils essentiels de répartition des missions des CCI franciliennes et également de clarification de leurs rôles pour la mandature 2017-2021.

Cet avis marque une nouvelle étape dans la nécessité faite au réseau consulaire de se réorganiser et de maintenir son niveau d'efficacité sur les 4 missions obligatoires définies par les schémas sectoriels : la **représentation des entreprises ; l'enseignement, la formation et l'emploi ; l'appui aux entreprises et l'appui aux territoires**.

Alors que les CCIT Essonne et Seine-et-Marne ont accentué leur coopération sur le territoire sud francilien, cette démarche s'inscrit dans une même volonté de « *renforcer les liens entre la CCI Paris IDF et la CCIT Essonne dans un esprit constructif* », comme l'a souligné **Emmanuel Miller**, président de la CCIT Essonne.

En jouant la carte des complémentarités et des spécificités territoriales, le SROM et les Schémas sectoriels doivent permettre à terme aux CCI d'Ile-de-France d'optimiser leur fonctionnement interne (mutualisation des fonctions supports, achats, marchés publics...) tout en relevant le défi d'améliorer la qualité de l'offre de service proposée aux entreprises.

Ainsi, **Didier Kling** a rappelé de son côté le « *besoin de cohérence avec la convention d'objectifs et de moyens passée avec la Préfecture de Région. Le SROM et les schémas sectoriels sont l'opportunité de réfléchir à nos complémentarités comme à la mise en œuvre de nos moyens.* »

A travers l'adoption de cet avis, la **CCI Essonne réaffirme son statut de CCI Territoriale** et s'attache à **maintenir l'équilibre entre régionalisation et territorialisation**. De fait, la présence de proximité des CCIT et CCID constitue un facteur de réussite de l'ensemble du groupe Paris Ile-de-France en lui assurant une visibilité auprès des acteurs économiques.

Une fois remis l'ensemble des observations des CCI d'Ile-de-France, le SROM et les schémas sectoriels seront adoptés en assemblée générale de la CCI Paris Ile-de-France le **6 juillet 2017** avant d'être transmis à l'Etat dans les délais impartis, soit le 31 juillet prochain.